



Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale du Havre

AREOS

222 Boulevard de Strasbourg

76600 LE HAVRE

A l'attention de M. PETIT Antoine

DIRECTION

GM/VC/VL/309/11

Le Havre, le 4 Août 2011.

Objet : Nouvelle taxe sur les ordures ménagères

Copie pour information : Direction CPAM – CAF – URSSAF de la Seine Maritime

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de la mise en place d'une nouvelle taxe pour les ordures ménagères par la CODAH applicable à partir du 1^{er} juillet 2011.

Le comité de direction de l'Union Immobilière du Havre a pris la décision de faire participer l'AREOS à hauteur de la quantité des déchets produits par le restaurant d'entreprise soit 3 bacs de 750 litres dont 2 pour les ordures ménagères et 1 pour les cartons.

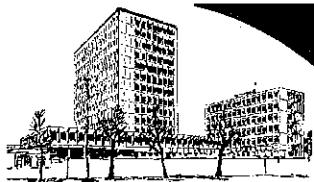
Cette redevance tenant compte de la quantité réelle de déchets et du service rendu (fréquence et nombre de semaine de collecte), s'élève à 2 834,00 € TTC pour la moitié de l'année 2011.

Vous serez informé dorénavant, du montant applicable chaque année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,

G. MOREL



Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale du Havre

AREOS

222 Boulevard de Strasbourg

76600 LE HAVRE

A l'attention de M. PETIT Antoine

DIRECTION

GM/VC/VL/312/11

Le Havre, le 4 Août 2011.

Objet : accès et travaux de sécurisation du restaurant d'entreprise

Copie pour information : Direction CPAM – CAF – URSSAF de la Seine Maritime

Monsieur le Président,

Réunis lors du Comité de Direction de l'Union Immobilière du 26 mai 2011, les Directeurs des Organismes constitutifs de l'Union Immobilière souhaitent vous faire part des points suivants :

Compte tenu des contraintes budgétaires nouvelles s'appliquant aux organismes, les travaux de sécurisation du restaurant d'entreprise ne seront pas réalisés.

En outre, à partir du 1^{er} juin 2012 l'accès au restaurant d'entreprise et à la cafétéria ne sera plus possible pour les personnes extérieures aux organismes, cela pour des raisons de sécurité évidentes.

Enfin et jusqu'à cette date, tous les extérieurs devront dorénavant passer uniquement par l'entrée située du coté du poste de sécurité, 23 rue Alexandre Durand, et ce à partir du 1^{er} Octobre 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,

G. MOREL